



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE
L'HYGIÈNE PUBLIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

N° 2100 /MSHP/DGS/DPML/SDPLMI/kke

Abidjan, le **06 AOUT 2019**

**NOTE D'INFORMATION
PRESENCE DE VOGALENE® NON AUTORISÉ SUR LE MARCHÉ**

**A l'attention des grossistes-répartiteurs et des pharmaciens
d'officines privées**

La Direction de la Pharmacie du Médicament et des Laboratoires (DPML) a été saisie de la présence dans le rayon de plusieurs officines de spécialités VOGALENE® des Laboratoires TEVA (couleurs dominantes des conditionnements : bleu et blanc). L'approvisionnement des officines en ces produits se ferait par l'intermédiaire de certains grossistes.

Je tiens à informer les pharmaciens d'officine et les grossistes-répartiteurs que **les produits de marque VOGALENE® des Laboratoires TEVA ne disposent d'aucune autorisation de mise sur le marché en Côte d'Ivoire.**

Par conséquent, j'invite tous les pharmaciens d'officines à retirer immédiatement de la vente les produits ci-dessus cités. En outre je demande aux grossistes-répartiteurs d'arrêter l'importation et la distribution de ces produits.

Pour rappel les spécialités VOGALENE® bénéficiant d'autorisation de mise sur le marché en Côte d'Ivoire sont celles des laboratoires COOPER PHARMA-Maroc (couleurs dominantes de l'emballage : vert et blanc).


Le Directeur
Docteur DUNCAN A. Rachel

Ampliation :

- Sous-directions DPML (pour information)
- CNOP (pour diffusion)
- UNPPCI (pour diffusion)
- Grossistes-répartiteurs (pour diffusion)
- Nouvelle PSP Côte d'Ivoire (pour information)